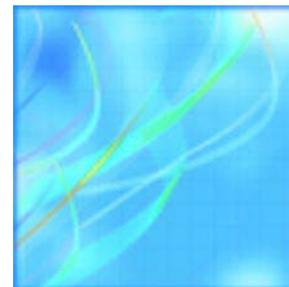


# **Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires**



2007-2008



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-003-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de choisir la rubrique « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

# Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires

2007-2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2009

Nº 85-003-X au catalogue

ISSN 1712-5332

Périodicité : irrégulière

Ottawa

This publication is also available in English.

---

#### **Note de reconnaissance**

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

# Information pour l'utilisateur

---

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

## Note

Cette publication a été rédigée par **Christopher Munch** et **Julie Sauvé**.

# Table des matières

---

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires</b>	<b>5</b>
Feuillelet d'information national	5
Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador	6
Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard	7
Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse	8
Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick	10
Feuillelet d'information — Québec	11
Feuillelet d'information — Ontario	12
Feuillelet d'information — Manitoba	13
Feuillelet d'information — Saskatchewan	14
Feuillelet d'information — Alberta	15
Feuillelet d'information — Colombie-Britannique	16
Feuillelet d'information — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	18

# Introduction

---

La reconnaissance des droits et des besoins des victimes n'a cessé de croître ces 30 dernières années dans le secteur de la justice. À l'échelle internationale, les Nations Unies ont adopté la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir* en 1985, tandis qu'en 1988, le gouvernement canadien a approuvé à son tour son propre *Énoncé des principes de justice fondamentaux pour les victimes d'actes criminels*<sup>1</sup> (Boudreau, Poupart et Leroux, 2009). Les droits des victimes d'être entendues et informées, de s'exprimer, d'être protégées et, par le fait même, d'obtenir de l'aide et des services sont davantage reconnus depuis.

Depuis 2003, le Centre canadien de la statistique juridique mène l'Enquête sur les services aux victimes (ESV) grâce à un financement du Centre de la politique concernant les victimes de Justice Canada. Cette première enquête nationale sur les services aux victimes a été lancée après qu'on se soit rendu compte de l'importance de suivre le nombre et les types de fournisseurs de services aux victimes, et de s'intéresser à de nouvelles questions dans le domaine. L'ESV a été effectuée à deux autres reprises, soit en 2006 et en 2008.

La gestion et la structure organisationnelle des services aux victimes peuvent varier d'une province et d'un territoire à l'autre au Canada<sup>2</sup>. Alors que certains fournisseurs de services aux victimes sont gérés séparément, d'autres le sont par des bureaux centraux qui offrent des services aux victimes par l'intermédiaire d'un certain nombre de bureaux régionaux<sup>3</sup>. Dans le cadre de l'ESV, des questionnaires n'ont été envoyés qu'aux fournisseurs de services aux victimes indépendants et aux bureaux centraux afin d'alléger le fardeau du répondant. On s'attendait à ce que les bureaux centraux répondent à l'enquête pour tous leurs bureaux régionaux.

La présente publication est fondée sur les données de l'ESV de 2007-2008<sup>4</sup>. On y expose la nature et la portée des services aux victimes aux échelles nationale, provinciale et territoriale.

---

1. Cette déclaration a été révisée en 2003.

2. Il n'est pas recommandé de comparer les provinces et territoires entre eux. Les services aux victimes sont définis comme des organismes qui offrent des services directs aux victimes immédiates ou indirectes de la criminalité, et qui sont financés en tout ou en partie par un ministère chargé des questions de justice. Les services résidentiels sont exclus, car l'information s'y rapportant est recueillie dans le cadre de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (voir *Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2007-2008*).

3. Une série de consultations menées auprès des répondants a permis de constater que les bureaux locaux par lesquels des victimes obtiennent des services sont désignés comme des bureaux « locaux » ou « régionaux », selon la province ou le territoire. Dans ces feuillets d'information, l'expression « bureaux régionaux » se rapporte aux points de service qui sont gérés par un bureau central, peu importe la province ou le territoire.

4. Pour en savoir plus, veuillez consulter « Les services aux victimes au Canada, 2007-2008 », *Juristat*, par Julie Sauvé.

# Feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires

---

## Feuillelet d'information national

L'Enquête sur les services aux victimes (ESV) a été menée pour une troisième fois en 2007-2008 grâce à un financement du Centre de la politique concernant les victimes de Justice Canada.

Des questionnaires ont été envoyés aux fournisseurs de services aux victimes de partout au Canada. Comme chaque province ou territoire est responsable de la prestation de services aux victimes, la gestion et la structure organisationnelle des services aux victimes peuvent varier.

Alors que certains fournisseurs de services aux victimes sont gérés séparément, d'autres le sont par des bureaux centraux qui offrent des services aux victimes par l'intermédiaire d'un certain nombre de bureaux régionaux. Dans le cadre de l'ESV de 2007-2008, des questionnaires n'ont été envoyés qu'aux fournisseurs de services aux victimes indépendants et aux bureaux centraux afin d'alléger le fardeau du répondant. On s'attendait à ce que les bureaux centraux répondent à l'enquête pour tous leurs bureaux régionaux. Afin de mieux rendre compte de la répartition des services aux victimes au Canada, chacun des fournisseurs de services aux victimes indépendants, des bureaux centraux et des bureaux régionaux est considéré comme un fournisseur de services distinct dans la présente analyse.

En 2008, le questionnaire a été envoyé à 556 organismes au Canada, qui représentaient 939 fournisseurs de services au total. Selon nos données, chacun de ces fournisseurs offrait des services ou des programmes aux victimes d'actes criminels. Parmi ces 939 fournisseurs de services, on a déterminé que 884 pouvaient demeurer dans l'échantillon. Des réponses ont été obtenues auprès de 771 dispensateurs de services, ce qui correspond à un taux de participation de 87 %. De ce nombre, 766 étaient des fournisseurs de services aux victimes et cinq étaient des organismes ne mettant en oeuvre que des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Les 55 fournisseurs de services aux victimes jugés inadmissibles à participer étaient hors du champ de l'enquête, étaient classés autrement ou étaient fermés.

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 686 fournisseurs de services<sup>1</sup> ont déclaré avoir servi 405 912 personnes<sup>2</sup>.

## Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 9 808 personnes<sup>3</sup> ont reçu des services de 728 fournisseurs de services aux victimes au Canada. Parmi celles-ci, 61 % (5 941) étaient de sexe féminin et 20 % (2 001) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 19 % des victimes (1 866).

---

1. Le fournisseur de services aux victimes est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans certains cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un fournisseur de services aux victimes.

2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

3. Le jour de l'instantané, 9 881 victimes ont demandé une aide formelle; toutefois pour 1 % d'entre elles, aucune information n'a pu être déclarée par les répondants.

- Soixante-sept pour cent des personnes qui ont reçu des services (6 578) ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 31 % (2 025) ont été agressées sexuellement, 5 % (299) ont été victimes de harcèlement criminel, 3 % (226) étaient les victimes secondaires d'un homicide et 2 % (115) étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort. Cinquante-neuf pour cent (3 913) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 23 % (456) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime; 37 % (745) ont été agressées par un autre membre de la famille et 41 % (824) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 3 913 victimes d'autres crimes de violence<sup>4</sup>, 67 % (2 635) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 11 % (430), par un autre membre de la famille et 22 % (848), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 299 victimes de harcèlement criminel, 67 % (200) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 11 % (32), par un autre membre de la famille et 22 % (67), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

### Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 766 fournisseurs qui ont participé à l'enquête, 308 (40 %) relevaient de la police, 178 (23 %) relevaient de la collectivité, 134 (17 %) étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 60 (8 %) relevaient des tribunaux, 46 (6 %) étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice, 38 (5 %) étaient des organismes de services d'orientation et d'aide aux victimes (en Ontario seulement) et 1 organisme appartenait à la catégorie « Autre type ». Cinq organismes qui ont participé à l'enquête mettaient en oeuvre des programmes de prestations financières ou d'indemnisation uniquement destinés aux victimes de crimes.
- Quatre-vingt-quinze pour cent des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Soixante-sept pour cent des fournisseurs ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 63 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : les renseignements généraux (95 %), le soutien affectif (93 %), la liaison avec d'autres organismes au nom d'un client (91 %) et les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (91 %).
- En 2007-2008, 739 fournisseurs de services ont déclaré avoir employé l'équivalent de 3 233 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 556 dispensateurs de services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 8 684 bénévoles.

### Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador<sup>5</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 13 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 5 170 personnes<sup>6</sup>.

---

4. Les données relatives aux relations avec les agresseurs n'ont pas été recueillies dans le cas des homicides et des autres crimes ayant entraîné un décès.

5. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 14 organismes à Terre-Neuve-et-Labrador, lesquels étaient tous en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 13 fournisseurs de services. Si 13 organismes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

6. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

## Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 214 personnes ont reçu des services de 13 fournisseurs de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador. Parmi celles-ci, 59 % (127) étaient de sexe féminin et 40 % (85) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 1 % des victimes.
- Soixante-quatorze pour cent des personnes qui ont reçu des services (158) ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 30 % (48) ont été agressées sexuellement, 4 % (6) ont été victimes de harcèlement criminel, 2 % (3) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort, et 64 % (101) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 48 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 19 % (9) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 35 % (17) ont été agressées par un autre membre de la famille et 46 % (22) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 101 victimes d'autres crimes de violence, 38 % (38) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 18 % (18) ont été agressées par un autre membre de la famille et 45 % (45) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

## Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 13 fournisseurs de services qui ont participé à l'enquête, 12 étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice<sup>7</sup> et un était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle.
- La plupart des organismes (12) ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Tous les services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et un d'entre eux a dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes étaient en mesure d'offrir directement à leurs clients les types de services suivants : les renseignements généraux, le soutien affectif, la liaison avec d'autres organismes en leur nom et la communication de renseignements au sujet de la structure et du fonctionnement du système de justice pénale.
- En 2007-2008, 13 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 21 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, un service aux victimes a précisé avoir utilisé les services de 26 bénévoles.

## Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard<sup>8</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, trois fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 1 152 personnes<sup>9</sup>.

## Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 71 personnes ont reçu des services de trois fournisseurs de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard. Parmi celles-ci, 52 % (37) étaient de sexe féminin et 35 % (25) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 13 % (9) des victimes.

---

7. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, du contact avec la police jusqu'à celui avec les services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services à guichet unique.

8. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant trois organismes à l'Île-du-Prince-Édouard, lesquels étaient tous en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de tous les fournisseurs de services. Si trois organismes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

9. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

- Soixante-treize pour cent des personnes (52) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, près de 35 % (18) ont été agressées sexuellement, 13 % (7) ont été victimes de harcèlement criminel, un peu plus de 8 % (4) étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort et 44 % (23) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 18 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 39 % (7) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 33 % (6) ont été agressées par un autre membre de la famille et 28 % (5) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 23 victimes d'autres crimes de violence, 57 % (13) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 13 % (3), par un autre membre de la famille et 30 % (7), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des sept victimes de harcèlement criminel, toutes ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime.

### **Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008**

- Parmi les trois fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, deux étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice<sup>10</sup> et un était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Tous les services aux victimes ont également dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle. Deux services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes étaient en mesure d'offrir directement à leurs clients les types de services suivants : le soutien affectif, un hébergement d'urgence et de longue durée, l'accompagnement devant les tribunaux, pour n'en nommer que quelques-uns.
- En 2007-2008, trois fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 12 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, trois services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 35 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré avoir approuvé 33 demandes de prestations financières sur 36. De plus, 67 % (22) des demandeurs étaient des victimes de sexe féminin, alors que 33 % (11) étaient des victimes de sexe masculin. Soixante-seize pour cent (25) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Quatre-vingt-dix-sept pour cent (32) des demandes approuvées se rapportaient à des victimes de crimes contre la personne, comme des voies de fait et des agressions sexuelles.

### **Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse<sup>11</sup>**

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 8 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 9 892 personnes<sup>12</sup>.

---

10. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, du contact avec la police jusqu'à celui avec les services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services à guichet unique.

11. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 21 organismes en Nouvelle-Écosse, lesquels étaient tous en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 14 organismes. Si 14 organismes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

12. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

## Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 273 personnes ont reçu des services de 11 fournisseurs de services aux victimes en Nouvelle-Écosse. Parmi celles-ci, 58 % (157) étaient de sexe féminin et 26 % (70) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 17 % (46) des victimes.
- Soixante-treize pour cent des personnes (200) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre<sup>13</sup>, 9 % (17) ont été agressées sexuellement, 8 % (15) ont été victimes de harcèlement criminel, 79 % (157) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait, et 6 % (11) étaient les victimes secondaires d'un homicide.
- Parmi les 17 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 35 % (6) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 35 % (6) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger, et 29 % (5) ont été agressées par un autre membre de la famille.
- Des 157 victimes d'autres crimes de violence, 62 % (98) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 13 % (20), par un autre membre de la famille et 25 % (39), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 15 victimes de harcèlement criminel, 13 ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime.

## Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 14 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, six relevaient de la police, cinq étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice<sup>14</sup>, un relevait de la collectivité et un était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Un des organismes mettait en oeuvre un programme de counselling pour les victimes d'actes criminels.
- Douze fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Dix des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et neuf ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : la liaison avec d'autres organismes au nom de clients (85 %), la planification immédiate de la sécurité (85 %), le soutien affectif (77 %), la planification à long terme de la sécurité (77 %) et l'évaluation des risques (77 %).
- En 2007-2008, 12 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 91 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, six services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 134 bénévoles.
- Le programme de counselling pour les victimes d'actes criminels de la Nouvelle-Écosse a déclaré avoir approuvé 216 demandes de counselling sur 276. De plus, 79 % (171) des demandeurs étaient des victimes de sexe féminin, alors que 21 % (45) étaient des victimes de sexe masculin. Soixante-treize pour cent (158) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Quatre-vingt-dix-huit pour cent (211) des demandes approuvées se rapportaient à des victimes d'actes criminels contre la personne, comme des voies de fait et des agressions sexuelles.

---

13. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 % en raison de l'arrondissement.

14. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, du contact avec la police jusqu'à celui avec les services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services à guichet unique.

## Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick<sup>15</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 21 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 3 480 personnes<sup>16</sup>.

### Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 1 168 personnes ont reçu des services de 24 fournisseurs de services aux victimes au Nouveau-Brunswick. Parmi celles-ci, 71 % (827) étaient de sexe féminin et 29 % (333) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 1 % (8) des victimes.
- Cinquante-quatre pour cent des personnes (629) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 25 % (155) ont été agressées sexuellement, près de 3 % (17) ont été victimes de harcèlement criminel, 5 % (33) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort et 67 % (424) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 155 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 6 % (10) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 20 % (31) ont été agressées par un autre membre de la famille et 74 % (114) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 424 victimes d'autres crimes de violence, 42 % (180) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 8 % (35), par un autre membre de la famille et 49 % (209), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 17 victimes de harcèlement criminel, 53 % (9) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime. Les huit autres victimes ont été agressées soit par un autre membre de la famille, soit par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

### Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 24 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 14 (58 %) étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice<sup>17</sup>, cinq (21 %) relevaient de la police, trois (13 %) relevaient de la collectivité, un (4 %) était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et un autre (4 %) était un service d'orientation et d'aide immédiate aux victimes.
- Quatre-vingt-douze pour cent des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Soixante-dix-neuf pour cent des fournisseurs de services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, et 21 % d'entre eux ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes étaient en mesure d'offrir directement à leurs clients les types de services suivants : les renseignements généraux, la liaison avec d'autres organismes au nom de clients, la planification immédiate de la sécurité et l'intervention en cas de crise.
- En 2007-2008, 24 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 43 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 24 services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 285 bénévoles.

---

15. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 27 organismes au Nouveau-Brunswick, desquels 26 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 24 organismes. Si 24 organismes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

16. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

17. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, du contact avec la police jusqu'à celui avec les services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services à guichet unique.

- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels du Nouveau-Brunswick a déclaré avoir reçu 407 nouvelles demandes de prestations financières<sup>18</sup>. De plus, 71 % (288) des demandeurs étaient des victimes de sexe féminin, alors que 29 % (119) étaient des victimes de sexe masculin. Soixante-huit pour cent (277) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Quatre-vingts pour cent (324) des demandes approuvées se rapportaient à des victimes d'actes criminels contre la personne, comme des voies de fait et des agressions sexuelles.

### Feuille d'information — Québec<sup>19</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 82 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 47 921 personnes<sup>20</sup>.

#### Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 1 109 personnes ont reçu des services de 84 fournisseurs de services aux victimes au Québec. Parmi celles-ci, 58 % (644) étaient de sexe féminin et 30 % (337) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 12 % (128) des victimes.
- Soixante-six pour cent des personnes (737) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 43 % (317) ont été agressées sexuellement, un peu plus de 7 % (53) ont été victimes de harcèlement criminel et 2 % (15) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort. Quarante-huit pour cent (352) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 317 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 14 % (44) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 56 % (177) ont été agressées par un autre membre de la famille et 30 % (96) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 352 victimes d'autres crimes de violence, 39 % (139) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 12 % (41), par un autre membre de la famille et 49 % (172), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 53 victimes de harcèlement criminel, 58 % (31) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 6 % (3), par un autre membre de la famille et 36 % (19), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

#### Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 89 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 64 (72 %) relevaient de la collectivité, 16 (18 %) étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et huit (9 %) relevaient de la police. Un organisme mettait en oeuvre un programme de prestations financières ou d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels.
- Soixante-seize pour cent des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Soixante-dix-neuf pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 76 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.

---

18. Les données détaillées relatives aux demandeurs en fonction du sexe, du groupe d'âge et du type de crime sont fondées sur l'ensemble des nouvelles demandes reçues.

19. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 104 organismes au Québec, desquels 103 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 89 fournisseurs de services aux victimes. Si 89 services aux victimes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

20. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (99 %), l'aide pour préparer les déclarations de la victime (96 %), l'aide pour les demandes d'indemnités (93 %) et l'accompagnement devant les tribunaux (93 %).
- En 2007-2008, 88 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 964 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 45 services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 268 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels du Québec a déclaré avoir approuvé 4 810 demandes de prestations financières sur 5 960. De plus, 62 % (2 983) des demandeurs étaient des victimes de sexe féminin, alors que 37 % (1 798) étaient des victimes de sexe masculin<sup>21</sup>. Soixante-quatorze pour cent (3 540) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Quatre-vingt-seize pour cent (4 610) des demandes approuvées se rapportaient à des victimes d'actes criminels contre la personne, comme des voies de fait et des agressions sexuelles.

### Feuillelet d'information — Ontario<sup>22</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 220 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 191 316 personnes<sup>23</sup>.

### Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 3 277 personnes ont reçu des services de 209 fournisseurs de services aux victimes en Ontario. Parmi celles-ci, 68 % (2 227) étaient de sexe féminin et 15 % (490) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 17 % (560) des victimes.
- Quatre-vingt-quatre pour cent des personnes (2 764) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 30 % (830) ont été agressées sexuellement, 4 % (116) ont été victimes de harcèlement criminel, 5 % (141) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort, et près de 61 % (1 677) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 830 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 23 % (190) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 34 % (283) ont été agressées par un autre membre de la famille et 43 % (357) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 1 677 victimes d'autres crimes de violence, 79 % (1 321) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 12 % (202), par un autre membre de la famille et 9 % (154), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 116 victimes de harcèlement criminel, 76 % (88) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 9 % (11), par un autre membre de la famille et 15 % (17), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

21. Le sexe était inconnu par les répondants pour 29 demandeurs.

22. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 260 organismes en Ontario, desquels 254 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 229 fournisseurs de services aux victimes. Si 229 services aux victimes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

23. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

## Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 229 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 97 (42 %) étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 51 (22 %) relevaient des tribunaux, 36 (16 %) étaient des organismes de services d'orientation et d'aide aux victimes, 27 (12 %) relevaient de la collectivité et 17 (7 %) relevaient de la police. Un organisme mettait en oeuvre un programme de prestations financières ou d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels.
- La plupart des fournisseurs de services aux victimes (97 %) ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Quatre-vingt-douze pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 87 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : le soutien affectif (98 %), la sensibilisation du public et la prévention (97 %), les renseignements généraux (95 %) et la liaison avec d'autres organismes au nom de clients (94 %).
- En 2007-2008, 227 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 728 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 178 services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 3 910 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Ontario a déclaré avoir approuvé 3 071 demandes de prestations financières sur 4 380<sup>24</sup>. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (3 042) des demandes approuvées se rapportaient à des victimes d'actes criminels contre la personne, comme des voies de fait et des agressions sexuelles.

## Feuille d'information — Manitoba<sup>25</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 15 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 17 909 personnes<sup>26</sup>.

## Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 317 personnes ont reçu des services de 16 fournisseurs de services aux victimes au Manitoba. Parmi celles-ci, 70 % (222) étaient de sexe féminin et 30 % (95) étaient de sexe masculin.
- Quatre-vingts pour cent des personnes (254) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, près de 20 % (50) ont été agressées sexuellement, 1 % (3) ont été victimes de harcèlement criminel, un peu plus de 7 % (19) étaient les victimes secondaires d'un homicide ou d'autres infractions causant la mort, et 72 % (182) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 50 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 36 % (18) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 18 % (9) ont été agressées par un autre membre de la famille et 46 % (23) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

---

24. La répartition par groupe d'âge et par sexe des victimes n'a pu être fournie.

25. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 19 services aux victimes au Manitoba, desquels 18 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 16 fournisseurs de services aux victimes. Si 16 organismes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

26. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

- Des 182 victimes d'autres crimes de violence, 78 % (142) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 3 % (6), par un autre membre de la famille et 19 % (34), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

### **Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008**

- Parmi les 16 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 10 (63 %) étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice<sup>27</sup>, quatre (25 %) relevaient de la police, un (6 %) relevait de la collectivité et un organisme appartenait à la catégorie « Autre type ».
- Tous les fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Soixante-neuf pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 75 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les fournisseurs de services aux victimes étaient en mesure d'offrir directement à leurs clients des renseignements généraux, un soutien affectif, la liaison avec d'autres organismes en leur nom, un accompagnement devant les tribunaux et la planification immédiate ainsi qu'à long terme de la sécurité.
- En 2007-2008, 16 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 57 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, trois services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 18 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels du Manitoba a déclaré avoir approuvé 669 demandes de prestations financières sur 797<sup>28</sup>.

### **Feuillelet d'information — Saskatchewan<sup>29</sup>**

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 77 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 20 922 personnes<sup>30</sup>.

### **Portrait des victimes le 28 mai 2008**

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 477 personnes ont reçu des services de 75 fournisseurs de services aux victimes en Saskatchewan. Parmi celles-ci, 80 % (380) étaient de sexe féminin et 14 % (67) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 6 % (30) des victimes.
- Quatre-vingt-cinq pour cent des personnes (406) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 36 % (145) ont été agressées sexuellement, un peu plus de 3 % (13) ont été victimes de harcèlement criminel, 6 % (24) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort, et un peu plus de 55 % (224) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 145 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 46 % (66) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 26 % (38) ont été agressées par un autre membre de la famille et 28 % (41) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

---

27. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, du contact avec la police à celui avec les services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services à guichet unique.

28. La répartition par groupe d'âge et par sexe des victimes n'a pu être fournie.

29. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 95 services aux victimes en Saskatchewan, desquels 92 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 83 fournisseurs de services aux victimes. Si 83 services aux victimes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

30. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

- Des 224 victimes d'autres crimes de violence, 71 % (159) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 9 % (20), par un autre membre de la famille et 20 % (45), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 13 victimes de harcèlement criminel, 38 % (5) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime et 31 % (4) par un autre membre de la famille et par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

### **Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008**

- Parmi les 83 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 72 (87 %) relevaient de la police, quatre (5 %) relevaient de la collectivité, quatre (5 %) relevaient des tribunaux et trois (4 %) étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle.
- La plupart des fournisseurs de services aux victimes (92 %) ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Cinquante et un pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 54 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : l'orientation liée aux tribunaux (96 %), le soutien affectif (95 %), l'aide pour préparer les déclarations de la victime (95 %), l'accompagnement devant les tribunaux (95 %) et les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (95 %).
- En 2007-2008, 82 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 73 personnes rémunérées à temps plein<sup>31</sup>. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 74 services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 438 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels de la Saskatchewan a déclaré avoir approuvé 373 demandes de prestations financières sur 401. De plus, 57 % (211) des demandeurs étaient des victimes de sexe féminin, alors que 43 % (162) étaient des victimes de sexe masculin. Soixante-dix-huit pour cent (290) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Toutes les demandes approuvées se rapportaient à des victimes d'actes criminels contre la personne, comme des voies de fait et des agressions sexuelles.

### **Feuillelet d'information — Alberta<sup>32</sup>**

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 102 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 65 921 personnes<sup>33</sup>.

### **Portrait des victimes le 28 mai 2008**

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 1 545 personnes ont reçu des services de 101 fournisseurs d'aide aux victimes en Alberta. Parmi celles-ci, 28 % (431) étaient de sexe féminin et 15 % (229) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 57 % (885) des victimes.

---

31. Plusieurs emplacements offrant des services aux victimes partagent le même personnel, ce qui explique le nombre plus élevé de services aux victimes que le nombre d'employés.

32. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 145 services aux victimes en Alberta, desquels 140 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 115 fournisseurs de services aux victimes. Si 115 services aux victimes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

33. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux fournisseurs de services aux victimes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

- Trente et un pour cent des personnes (472) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 41 % (195) ont été agressées sexuellement, 4 % (17) ont été victimes de harcèlement criminel, 7 % (34) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort, et 48 % (226) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 195 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 24 % (47) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 35 % (68) ont été agressées par un autre membre de la famille et 41 % (80) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 226 victimes d'autres crimes de violence, 57 % (129) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 12 % (27), par un autre membre de la famille et 31 % (70), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 17 victimes de harcèlement criminel, 53 % (9) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime et 24 % (4) par un autre membre de la famille et par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

### **Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008**

- Parmi les 115 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 86 (75 %) relevaient de la police, 17 (15 %) relevaient de la collectivité, 10 (9 %) étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et 1 relevait des tribunaux. Un des organismes mettait en oeuvre un programme de prestations financières ou d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels.
- Quatre-vingt-dix pour cent des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Trente-neuf pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 41 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : les renseignements généraux (98 %), l'accompagnement devant les tribunaux (98 %), l'orientation liée aux tribunaux (97 %), les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (97 %), et le soutien affectif (96 %).
- En 2007-2008, 96 services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 470 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 111 fournisseurs de services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 1 969 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Alberta a déclaré avoir approuvé 1 049 demandes de prestations financières sur 1 650<sup>34</sup>.

### **Feuillelet d'information — Colombie-Britannique<sup>35</sup>**

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 141 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 41 887 personnes<sup>36</sup>.

---

34. La répartition par groupe d'âge et par sexe des victimes n'a pu être fournie.

35. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 216 services aux victimes en Colombie-Britannique, desquels 210 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 171 fournisseurs de services aux victimes. Si 171 organismes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête.

36. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux services aux victimes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.

## Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 1 300 personnes ont reçu des services de 166 fournisseurs de services aux victimes en Colombie-Britannique. Parmi celles-ci, 65 % (840) étaient de sexe féminin et 20 % (262) étaient de sexe masculin. Les répondants n'ont pu indiquer le sexe de 15 % (198) des victimes.
- Soixante-six pour cent des personnes (856) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 26 % (226) ont été agressées sexuellement, 6 % (49) ont été victimes de harcèlement criminel, 6 % (54) étaient les victimes secondaires d'un homicide ou d'autres infractions causant la mort et 62 % (527) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 226 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 18 % (41) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 48 % (108) ont été agressées par un autre membre de la famille et 34 % (77) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 527 victimes d'autres crimes de violence, 77 % (406) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 10 % (53), par un autre membre de la famille et 13 % (68), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 49 victimes de harcèlement criminel, 65 % (32) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 10 % (5), par un autre membre de la famille et 24 % (12), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

## Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 171 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, 109 (64 %) relevaient de la police, 57 (33 %) relevaient de la collectivité et quatre (2 %) étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Un des organismes mettait en oeuvre un programme de prestations financières ou d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels.
- La plupart des fournisseurs de services aux victimes (95 %) ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Cinquante et un pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 53 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : l'aide pour préparer les déclarations de la victime (98 %), la planification immédiate de la sécurité (98 %), les renseignements généraux (97 %), l'accompagnement devant les tribunaux (95 %), la liaison avec d'autres organismes au nom d'un client (93 %) et les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (93 %).
- En 2007-2008, 169 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 756 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 109 services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de 1 592 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels de la Colombie-Britannique a déclaré avoir approuvé 1 815 demandes de prestations financières sur 2 620<sup>37</sup>.

---

37. La répartition par groupe d'âge et par sexe des victimes n'a pu être fournie.

## Feuillelet d'information — Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut<sup>38</sup>

- Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, 4 fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir servi 342 personnes<sup>39</sup>.

### Portrait des victimes le 28 mai 2008

- Lors de l'instantané pris le 28 mai 2008, 57 personnes ont reçu des services de 10 fournisseurs de services aux victimes au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Parmi celles-ci, 86 % (49) étaient de sexe féminin et 14 % (8) étaient de sexe masculin.
- Quatre-vingt-huit pour cent des personnes (50) qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 48 % (24) ont été agressées sexuellement, 6 % (3) ont été victimes de harcèlement criminel, 6 % (3) étaient les victimes secondaires d'un homicide et d'autres infractions causant la mort, et près de 40 % (20) avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, y compris les voies de fait.
- Parmi les 24 victimes d'agression sexuelle ayant reçu des services d'aide, 75 % (18) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 13 % (3) ont été agressées par un autre membre de la famille et 13 % (3) ont été agressées par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Des 20 victimes d'autres crimes de violence, 50 % (10) ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 25 % (5), par un autre membre de la famille et 25 % (5), par une autre personne, comme un ami, une connaissance ou un étranger.

### Portrait des fournisseurs de services aux victimes en 2007-2008

- Parmi les 14 fournisseurs de services aux victimes qui ont participé à l'enquête, quatre relevaient des tribunaux, quatre relevaient de la collectivité, trois étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice, un relevait de la police et un était un centre d'aide aux victimes en situation de crise.
- La moitié des fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Vingt et un pour cent des services aux victimes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive et 14 % ont dit pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les types de services les plus souvent offerts directement par les fournisseurs de services aux victimes comprenaient les suivants : l'aide pour préparer les déclarations de la victime (93 %), les renseignements sur la structure et les processus du système de justice pénale (93 %), l'accompagnement devant les tribunaux (93 %), le soutien affectif (86 %) et les renseignements généraux (86 %).
- En 2007-2008, neuf fournisseurs de services aux victimes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 18 personnes rémunérées à temps plein. Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, deux services aux victimes ont précisé avoir utilisé les services de neuf bénévoles.

---

38. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à des fournisseurs de services aux victimes représentant 26 services aux victimes au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, desquels 20 étaient en mesure de participer. Des réponses ont été obtenues auprès de 14 fournisseurs de services aux victimes. Si 14 services aux victimes ont répondu, certains ne l'ont pas fait à toutes les questions de l'enquête. En raison du nombre limité d'établissements et compte tenu des faibles taux de participation enregistrés à l'ESV de 2007-2008 au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les renseignements relatifs aux fournisseurs de services aux victimes ont été combinés (sauf indication contraire) pour des motifs de confidentialité et de qualité des données.

39. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux fournisseurs de services aux victimes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2008 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre de fournisseurs de services aux victimes ayant participé.